



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, sont présents les conseillères et conseillers: Stéphane Rioux, Sylvie Boucher, John St Cyr, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.

2026-06-136

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 4 mai 2026;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumission d'appel d'offres – Reconfiguration des entrées charretières de la route 112;

5.2 Soumission – rampes du bureau de poste; Reporté

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2026;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Congrès de la FQM en septembre 2026;

8.1.2 Affectation de revenus aux fonds réservés;

8.1.3 Embauche d'étudiants – journalier / préposé aux parcs;

8.1.4 Affectation du surplus réservé – réfection de chemin ;

8.1.5 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

8.1.6 Résolution modifiant l'organisme municipal de la sécurité civile;

8.1.7 Adoption de la demande de PPCMOI 2026-02-0001 de Gestion Jass inc. relativement à la construction d'habitation multifamiliale sur le lot 6 612 170;

8.1.8 Logiciel id Concerto;

8.1.9 Deuxième projet de résolution pour la demande de PPCMOI 2026-04-0001 d'investissement Magie inc. relativement à la construction de trois logements sur les lots 6 486 044 et 6 486 045

8.1.10 Demande de dérogation mineure 2026-05-0001 de madame Annie Simard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement numéro 732 sur la gestion contractuelle;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : 6 juillet 2026 à 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2026-06-137

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 38).

Mme Pierrette Hardy :

- Il y avait un message le 24 février dernier dans le journal concernant la rencontre pour la faisabilité de la piste cyclable. Je n'ai pas vu la suite dans le journal suivant. Est-ce que tu pourrais m'expliquer où la piste va passer ?

M. Stanley Boucher :

- Demande de rapatrier au garage municipal ce que la Municipalité entrepose aux étangs aérés.
- Allez-vous passer les abrasifs après le profileur ?

Mme Maryse Labonté :

- Les lignes de stationnement sont disparues au centre communautaire. Avez-vous prévu des refaire?
- Est-ce que le DEA est installé?
- La roche a été enlevée par le cultivateur.
- Il y a eu des travaux au parc, est-ce qu'il n'y aura plus de descente de kayak?

M. Jacques Gourde :

- Nous avons été témoins d'une personne qui a passé par-dessus les trottoirs de la caisse. Est-ce qu'il y a moyen de plus sécuriser ce secteur?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Où seront construits les blocs en face de M. Boisvert? Est-ce que c'est entre la rivière et la route 112?
- Il y a une maison sur le papier noir. Est-ce que c'est un droit acquis? Il y a 30 ans environ, j'ai bâti un camp. J'avais 6 mois pour terminer ma construction.
- J'ai reçu la part de la MRC utilisateur payeur pour les vidanges de fosses septiques.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19h53

2026-06-138

5.1

SOUSSION D'APPEL D'OFFRES – RECONFIGURATION DES ENTRÉES CHARRETIÈRES DE LA ROUTE 112 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu six soumissions pour la reconfiguration des entrées charretières de la route 112 :

	Coût (taxes incluses)
Eurovia	183 417.09 \$
Béton GL	176 646.06 \$
Excavation Steve Leblanc	158 752.57 \$
EW Excavation	171 887.63 \$
Excavation Lyndon Betts	226 500.76 \$
Cité Construction TM inc.	221 446.91 \$

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la firme St-Georges Structures et civil à procéder à l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Excavation Steve Leblanc pour un montant de 138 075.73 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : réserve rechargement des chemins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

SOUSSION – RAMPES DU BUREAU DE POSTE : REPORTÉ

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2026 et en fait la lecture.

7.1.1

2026-06-139

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 1^{er} juin 2026 au montant de 613 838.08 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

Au cours du dernier mois, j'ai participé à plusieurs rencontres et activités importantes pour notre municipalité et notre région.

8 mai – Ouverture officielle du CPE

J'ai assisté à l'ouverture officielle du nouveau CPE situé à proximité du parc Goddard. Il s'agit d'une magnifique réalisation qui offrira 70 places, dont 10 pour les poupons. Environ 80 % de la clientèle provient de notre Municipalité. Les enfants ont été accueillis dès le lundi 11 mai. Ce nouveau service répond à un besoin important pour les familles de chez nous.

9 mai – Activité Marche et Course

L'activité Marche et Cours, organisée par la MRC en collaboration avec la Municipalité de Hampden, a connu un très grand succès. L'événement était très bien organisé et a permis de promouvoir les saines habitudes de vie dans une ambiance conviviale.

12 mai – Comité environnement de la MRC

J'ai participé à une rencontre du comité environnement de la MRC. Le principal sujet à l'ordre du jour concernait les écocentres. Puisque notre Municipalité ainsi que Weedon et Cookshire-Eaton possède leur propre écocentre et que l'écocentre de Bury est financé par les 14 municipalités de la MRC, nous avons discuté des différentes avenues possibles afin d'assurer une gestion équitable et avantageuse pour l'ensemble des citoyens de la MRC, tout en tenant compte des réalités des municipalités possédant déjà un écocentre.

14 mai – Rencontre de l'Office régional d'habitation (ORH)

Lors de cette rencontre, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) nous a présenté les états financiers. Nous terminons l'année 2025 avec un surplus de 1 345 \$.

L'ORH est également responsable du Programme de supplément au loyer (PSL), en collaboration avec le Service d'aide à la recherche de logement (SARL). Une campagne d'information sera lancée afin d'inviter les promoteurs et les propriétaires de logements admissibles à s'inscrire sur une liste qui permettra de répondre plus efficacement aux besoins en logement sur le territoire de la MRC.

20 mai – Conseil des maires

Le conseil des maires s'est réuni le 20 mai. Aucun dossier majeur n'est à signaler. Les personnes intéressées peuvent consulter les procès-verbaux sur le site Web de la MRC du Haut-Saint-François afin d'obtenir davantage d'information sur les sujets discutés.

23 mai – Journée environnement à l'écocentre

La Journée environnement s'est tenue à notre écocentre. Plusieurs citoyens se sont déplacés pour venir porter différents matériaux tels que le bois, le métal, les pneus, etc. Ils ont également pu repartir avec de petits arbres distribués pour l'occasion.

Une nouveauté cette année : du compost est maintenant disponible tous les samedis de 8 h à 12 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

26 mai – Assemblée générale annuelle du Transport de personnes du Haut Saint François

J'ai participé à l'assemblée générale annuelle du Transport de personnes du Haut-Saint-François. Lors de cette rencontre, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a présenté les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Au moment de la présentation, les états financiers indiquaient un déficit de 47 643 \$. Toutefois, cette situation s'expliquait principalement par le fait que la subvention gouvernementale de 2025 n'avait pas encore été versée au moment de la fermeture des livres.

Depuis, nous avons reçu la confirmation d'une aide financière de 500 000 \$ pour l'année 2025. En tenant compte de cette subvention, l'organisme termine donc l'année avec un surplus de 452 357 \$.

Nous avons également reçu la confirmation d'une contribution fédérale de 488 000 \$ destinée à l'achat d'autobus, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration du service offert à la population.

L'année 2025 a été particulièrement difficile à gérer en raison du manque de financement et des incertitudes entourant les subventions. Nous sommes toutefois optimistes pour l'année 2026, qui s'annonce sous de meilleurs jours. Plusieurs projets et améliorations sont en préparation, et de belles réalisations sont à venir pour le transport collectif dans notre région.

29 mai – Rencontre de Valoris

Lors de la rencontre de Valoris, nous avons pris connaissance des résultats des quatre premiers mois de l'année.

En ce qui concerne les matières enfouies, Ascot Corner a réduit son tonnage de 2 %, soit environ 3 tonnes de moins qu'à la même période l'an dernier. Pour l'ensemble des municipalités membres de Valoris, on observe toutefois une augmentation de 3 %, représentant 392 tonnes supplémentaires.

Du côté du compostage, Ascot Corner est demeurée stable comparativement à l'an dernier. Les municipalités membres de Valoris ont quant à elles enregistré une hausse de 6 %, soit 222 tonnes supplémentaires.

Une modification au règlement sur la tarification des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) a également été adoptée :

- Municipalités membres : 67 \$/tonne au lieu de 62 \$/tonne;
- Municipalités non membres : 77 \$/tonne au lieu de 67 \$/tonne;
- Clients privés : 82 \$/tonne au lieu de 67 \$/tonne.

Ces rencontres et activités démontrent une fois de plus l'importance de la collaboration entre les municipalités et les différents organismes régionaux afin d'offrir des services de qualité à nos citoyens et de répondre aux défis qui se présentent à nous.

Monsieur Stéphane Rioux :

Donne de l'information concernant :

Ça fait 3 fois que je demande les statistiques à la SQ et je n'ai rien eu encore.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Le 16 mai dernier, 100 personnes ont participé au souper et 16 de plus ont participé à la soirée.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

Régie incendie : Il y a eu quatre sorties pour East Angus pour un total de 18. Il y a eu neuf sorties pour Ascot Corner pour un total de 23 et aucune sortie pour Westbury pour un total de deux. Il y a eu une pratique pour un total de quatre. Il y a eu trois sorties pour les mâchoires de vie pour un total de 34. L'entente pour les relations de travail a été acceptée à l'unanimité des employés et signée par les deux parties.

La commission de Toponymie nous demande de donner l'origine de certaines rues sur le territoire.

Monsieur John St-Cyr :

Donne de l'information concernant :

J'ai passé deux heures en direct au COGESAF. Ils surveillent les poissons, les tortues et tout ce qui est en lien avec la vie aquatique. Il y a beaucoup de bénévoles pour le nettoyage des rives.

Bilan très positif pour l'écocentre. Ce n'est pas un dépotoir. On accepte ce qui est facile à recycler. Beaucoup de monde vient chercher du compost. Vous devez apporter vos deux chaudières et votre pelle.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

Pour ma part, la Municipalité on a eu le départ de l'agente aux communications et bibliothèque après une semaine. On retourne donc en processus d'embauche.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

À la voirie,

L'équipe a débuté les travaux de la piscine qui inclut les cabinets dans les salles de bain. Seulement une beauté sera faite aux cabinets et non un changement comme discuté au départ.

Au mois de mai, il y a eu la préparation des parcs et les terrains de soccer, afin qu'ils soient prêts pour la saison. Un autre projet majeur qui est encore en cours est l'installation des nouvelles balançoires au parc Dubreuil.

Suite à l'entretien du surpresseur aux étangs, une vibration anormale a été détectée. Il a été décidé de faire réusiner le surpresseur pour régler le problème.

En ce qui concerne les jeux d'eaux au parc Goddard. Le projet est abandonné, car il y avait beaucoup de points qui font augmenter le prix, ex : le traitement des eaux.

Le 14 mai dernier, j'ai assisté à la réunion de l'ORH. Nous avons eu la visite de la vérificatrice pour la présentation des états financiers.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

La programmation loisirs pour l'été débute ce mois-ci. Vous n'avez qu'à consulter votre journal ou visiter le site Web de la Municipalité afin de connaître les activités offertes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Trois nouveaux terrains de pickleball seront ajoutés sur la patinoire du parc Pomerleau. L'ouverture officielle est prévue le 19 juin à l'occasion de la fête nationale.

Plusieurs nouveaux livres se sont ajoutés à la bibliothèque grâce à un don de 1000 \$ et à la bonne gestion de nos responsables.

Le comité Plaisirs de la rivière Saint-François tiendra une activité de pêche le samedi 6 juin prochain dans le cadre de la Fête de la pêche. L'activité se tiendra au parc Pomerleau de 9 h à 15 h et plusieurs activités seront offertes pour l'occasion. Le regroupement des pêcheurs à la mouche de Sherbrooke sera présent et offrira des ateliers de montage de mouches et d'initiation au lancer à la mouche. L'événement est gratuit et ouvert à tous.

La deuxième vente-débarras aura lieu la fin de semaine du 12, 13 et 14 juin.

L'Heure du conte avec Isabô Royer se tiendra le samedi 13 juin à 9 h 15 à la salle Jean-Hardy pour les enfants de trois à sept ans. L'Heure du conte fera relâche pour l'été et sera de retour à l'automne.

La date de tombée pour le journal de juillet-août est le mercredi 17 juin.

La fête nationale en famille aura lieu le vendredi 19 juin au parc Pomerleau à partir de 14 h. Plusieurs activités sont au programme (jeux gonflables, pickleball, tournoi de poches, partie de hockey balle, musique avec le groupe Les Générations XYZ, feu de joie, feux d'artifice et plus encore). Tous ceux qui désirent être bénévoles peuvent donner leur nom à Cassandra Baillargeon, la directrice des loisirs.

La piscine municipale sera ouverte à compter du 19 juin.

Le Service d'animation estivale débutera le 22 juin. Plus de 110 jeunes sont déjà inscrits pour l'été.

La MRC du HSF offre aux organismes et aux municipalités la possibilité de réserver gratuitement une remorque remplie de matériel de loisirs adaptés à la saison. Le projet se nomme Mobil'Haut et toutes les informations sont disponibles sur le site Web de la MRC du HSF. Pour la prochaine année, chaque municipalité aura droit à une réservation avec deux animateurs sans frais pour une durée de trois heures. Il y a aussi toujours la possibilité de réserver du matériel directement à la MRC. Celle-ci est ouverte aux suggestions de matériel qui devrait être offert dans le but de faire des achats plus judicieux.

Le projet de corridor bleu de la MRC sera retardé en raison de travaux au barrage de Weedon. Cette année, la boucle qui part du parc des Plaisanciers jusqu'au lac Louise et le trajet avec le même lieu de départ, mais allant vers le pont de Lingwick devraient être complétés.

L'événement Marche/cours pour le Haut a connu une année record avec 456 participants et un profit de 12 600 \$. La somme redistribuée aux gens ou organismes dans le besoin via le fonds Marche/cours.

8.1.1

2026-06-140

CONGRÈS DE LA FQM EN SEPTEMBRE 2026 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année en septembre a lieu le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'édition de cette année aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget pour l'inscription de trois membres du conseil et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que trois membres du conseil et le directeur général assistent au congrès de la FQM les 24, 25 et 26 septembre 2026. Les trois membres du conseil sont : Nathalie Bresse, John St Cyr et Stéphane Baillargeon.

QUE leurs frais d'inscriptions 1020.00 \$ / personne plus taxes, hébergement, repas et transport environ 900.00 \$ / par personne leur soient payés selon la politique en vigueur.

Postes budgétaires : 02-110-00-454 inscription des élus ;
02-110-00-310 autres frais des élus ;
02-130-00-454 inscription directeur général ;
02-130-00-310 autres frais directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-06-141

8.1.2

AFFECTATION DE REVENUS AUX FONDS RÉSERVÉS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par le passé, a mis en place des outils de gestion prudent et responsable en la matière de fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des fonds réservés pour l'eau potable, l'eau usée et pour la réfection des chemins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU** d'affecter les revenus aux réserves spécifiques à ceux-ci :

Revenus réserve eau potable	01-210-00-444	affectés au 55-910-00-003
Revenus réserve eaux usées	01-210-00-445	affectés au 55-910-00-009
Revenus réserve réfection-chemin	01-211-10-005	affectés au 55-992-00-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-06-142

8.1.3

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS – JOURNALIER / PRÉPOSÉ AUX PARCS :

CONSIDÉRANT QUE deux étudiants sont requis au poste de journalier / préposé aux parcs durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de monsieur Éliot Maltais et monsieur Mathieu Grégoire comme étudiants aux postes de journalier / préposé aux parcs à partir du 23 mai 2026 jusqu'à la fin août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-06-143

8.1.4

AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ – RÉFECTION DE CHEMIN :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par le passé, a mis en place des outils de gestion prudent et responsable en la matière de surplus réservé – réfection de chemin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU** d'affecter le remboursement de certains emprunts au surplus réservé – réfection de chemin :

Règlement d'emprunt # 601 (cap. et int.) au surplus réservé 55-992-00-010

Règlement d'emprunt # 607 (cap. et int.) au surplus réservé 55-992-00-010

Règlement d'emprunt # 623 (cap. et int.) au surplus réservé 55-992-00-010

En tenant compte de la partie de subvention à recevoir AIRRL (règl. : #607) et TECQ (règl. : #623).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.5

2026-06-144

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes qualifiés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2026-06-145

RÉSOLUTION MODIFIANT L'ORGANISME MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour la liste des responsables des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION

NOM

Coordonnateur municipal de la *Sécurité civile* Jonathan Piché

Coordonnateur municipal de la *Sécurité civile substitut* Brigitte April

Responsable de la mission Administration Brigitte April

Responsable substitut de la mission Administration Stéphane Roy

Responsable de la mission Communication Nathalie Bresse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Responsable substitut de la mission Communication Cassandra Baillargeon

Responsable de la mission Directeur des opérations Julien-Carl Roux

Responsable substitut de la mission *Directeur des opérations* Éric Bourget

Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées* Cathy Côté

Responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrées* Vanessa Baillargeon

Responsable de la mission *Transport* Éric Bourget

Responsable substitut de la mission *Transport* Luc Gervais

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2026-06-146

ADOPTION DE LA DEMANDE DE PPCMOI 2026-02-0001 DE GESTION JASS INC. RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'HABITATION MULTIFAMILIALE SUR LE LOT 6 612 170 :

CONSIDÉRANT QU'à la suite du deuxième projet de résolution 2026-05-134 et conformément à la loi, la Municipalité a publié un avis public aux personnes intéressées annonçant la possibilité de faire une demande de soumission à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande valide n'a été reçue et que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE cette demande atteint les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 624 et que cette zone n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre au milieu dans lequel il s'insère de par la conception des bâtiments ayant 2 étages apparents de la voie publique et qu'ils seront atténués par la plantation de nombreux arbres dans l'aire de stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction vient mettre en valeur un terrain qui autrement aurait difficilement pu être mis en valeur ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des constructions crée un milieu de vie par l'aménagement de places communes conviviales et permettra ainsi aux locataires d'avoir un accès à la rivière, tout en respectant les normes environnementales ;

CONSIDÉRANT QUE les constructions reflètent une conception architecturale d'ensemble et possèdent une apparence extérieure qui traduit bien le caractère d'ensemble du projet, soit par les matériaux de revêtement extérieur, la volumétrie, le style architectural, l'ornementation et les couleurs utilisées ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager de qualité est proposé et que de nombreux arbres seront transplantés dans l'aire de stationnement réduisant ainsi les ilots de chaleur venant réduire l'impact visuel des stationnements ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE ce projet s’adapte à la topographie du terrain actuel ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a su démontrer par des études que les aires de stationnement permettent aux véhicules d’urgence de circuler et à tout usager d’accéder et de repartir de ce terrain en sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs des matières résiduelles sont intégrés à l’aménagement des aires de stationnement de façon à ne pas constituer une source de nuisance ;

CONSIDÉRANT QUE les unités d’éclairage respecteront la réglementation en vigueur en conformité au *Règlement de contrôle intérimaire relatif au contrôle de l’éclairage extérieur* ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à déroger à dix (10) normes du Règlement de zonage numéro 642 :

CONSIDÉRANT QUE il y a eu une consultation publique le 27 avril conformément à la loi :

Dérogations	Norme du règlement de zonage	Article du règlement 17 mars 2026
Les conteneurs des matières résiduelles sont à moins de 1 mètre de la ligne de propriété et à moins de 10 mètres de l'emprise	3 m : Lignes mitoyennes 10 m : Emprise	7.1
Le projet comporte six bâtiments résidentiels	1 seul bâtiment résidentiel par terrain	8.2
Certains bâtiments semblent avoir un angle de plus de 15 degrés par rapport à la route 112	Un angle maximum de 15 degrés avec la ligne de rue	8.3
Distance de l'aire de stationnement de l'emprise est plus ou moins de 1,5 mètre	9 mètres	10.1 - 1 (d) II
Les cases de stationnement ont une largeur de 2,5 mètres. 10 cm ce moins que la norme	Longueur :5,5 m Largeur :2,6 m Superficie : 14,3 m²	10.1 – 2 (a)
Les allées de circulation de l'aire de stationnement sont de 6 mètres	7 mètres	10.1 - 2 (e)
Nombre de cases de stationnement inscrit au projet sont de 98 – 1,6/log	102	10.2 (m)
12 paires de cases pour un total de 24 cases l'une derrière l'autre à l'Est du projet	Non autorisé	10.4 (c)
Travaux dans la bande de protection de 10 mètres d'un milieu humide	Aucuns travaux dans la bande de 10 mètres d'un milieu humide	13.10
Plantation d'arbres à moins de 2 mètres de l'emprise	Plus de 2 mètres de l'emprise	15.15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme **recommande** au conseil municipal **d'accepter** la demande 2026-02-0001 de « *Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* » (PPCMOI) de Gestion Jass inc. et par le fait même **d'autoriser**, sur le lot 6 612 170, la construction de six (6) habitations multifamiliales :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **accepte et autorise** la demande de PPCMOI # 2026-02-0001 de Gestion Jass inc.

CONDITIONNELLE À CE QUE :

1. Les documents joints aux demandes des permis de construction des habitations soient substantiellement fidèles aux documents déposés lors de la demande de PPCMOI 2026-02-0001. Au besoin, l'officier municipal doit demander l'avis du CCU ou bien du Conseil.
2. Les arbres plantés possèdent une hauteur minimale de deux mètres, qu'ils soient maintenus en bon état et qu'ils soient remplacés advenant leur dépérissement.
3. Avant le début des travaux, la bande riveraine doit être délimitée par un arpenteur-géomètre et protégée à l'aide de barrière à sédiment.
4. Le promoteur s'assure d'avoir une borne-fontaine dans l'aire de stationnement conformément à la demande de la Régie intermunicipale d'incendie de East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.8

2026-06-147

LOGICIEL ID CONCERTO :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficierait d'utiliser un logiciel pour la gestion des conseils municipaux et des différends comités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a évalué les différentes solutions disponibles sur le marché;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat du logiciel id Concerto de la firme id Side pour un coût de 3 477.00 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser l'achat de la licence annuelle pour l'utilisation du logiciel id Concerto de la firme id Side pour un coût de 4 362.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-414

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2026-06-148

DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE PPCMOI 2026-04-0001 D'INVESTISSEMENT MAGIE INC. RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS SUR LES LOTS 6 486 044 et 6 486 045 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la construction d'une habitation familiale intergénérationnelle pourvue de trois logements favorisant une densification douce et qualitative, basée sur une optimisation responsable du territoire, la conception permet à une même famille de cohabiter tout en préservant l'autonomie de chaque ménage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme en optimisant les infrastructures existantes et en diversifiant l'offre de logements sans modifier le caractère du secteur ;

CONSIDÉRANT QU'après la tenue de l'assemblée publique du 1er juin 2026 portant sur un projet de PPCMOI, le conseil de la municipalité peut adopter, avec ou sans changement, ce second projet de résolution;

Mme la mairesse invite les membres du conseil à exprimer leur position relativement au projet.

À la suite des échanges et de l'expression des positions des membres du conseil, et avant que le résultat d'un vote ne soit proclamé, la mairesse soulève la possibilité de reporter l'étude du dossier à une séance ultérieure.

Les membres du conseil conviennent unanimement de reporter leur décision relativement à la demande de PPCMOI 2026-04-0001 à une prochaine séance.

En conséquence, aucune décision n'est rendue quant à l'adoption du second projet de résolution lors de la présente séance.

8.1.10

2026-06-149

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-05-0001 DE MADAME ANNIE SIMARD :

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre le lotissement de deux terrains non desservis à l'extérieur du périmètre urbain qui ne possèderaient pas le frontage de 50 mètres requis par le Règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des dispositions du règlement de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas soumise à des contraintes particulières en lien aux dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4,1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme (L.R.Q., c. A— 19,1) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE de refuser cette demande limiterait grandement la division harmonieuse de l'ensemble du terrain tout en assurant la protection des milieux humides et hydriques et serait ainsi préjudice au requérant ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas en lien avec la sécurité publique, la santé publique et la qualité de l'environnement ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE d'accorder cette demande serait un atout pour le bien-être général de la Municipalité en favorisant la densification par l'établissement de nouvelle résidence dans un secteur déjà développé et permettrait à la Municipalité de recevoir un terrain donnant accès à la future piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, accorder cette demande aurait un caractère mineur puisque les deux lots qui seraient créés possèderaient une superficie de 5 941 m et 6 727 m, ce qui est amplement suffisant pour l'implantation d'une résidence, le puits artésien et l'installation septique ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **accepte** la demande de Madame Annie Simard et par le fait même **approuve** la demande de dérogation mineure 2026-05-0001 concernant les lots 10 et 11. Cette demande vise à autoriser un frontage inférieur au minimum de 50 mètres requis par l'article 8.2 du Règlement de lotissement 641 pour un lot non desservi hors du périmètre urbain.

Conditionnel à ce que :

1. Les lots respectent les dimensions identifiées au Plan projet de lotissement de Vincent Blanchette, arpenteur-géomètre, minute 1455 et daté du 25 mars 2026.
2. Madame Annie Simard s'engage, lors de la signature de l'entente promoteur à céder le terrain identifié « Parc » en tant que redevance à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'une superficie de 5 478 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-06-150

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 732 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 732 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de gestion contractuelle de la municipalité d'Ascot Corner.

La mairesse mentionne que le règlement est mis à la disposition du public lors de la séance et mentionne les modifications au règlement depuis l'avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11. VARIA AFFAIRE NOUVELLE Aucune.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 35)

M. Stanley Boucher :

- Pouvez-vous vérifier pour changer la réglementation sur la rue Desruisseaux pour interdire les AirBNB ?
- Chez Valoris, on accepte toujours les gens qui viennent d'ailleurs ? Ça nous coûte cher.

M. Jacques Gourde:

- Le journal du HSF a fait une petite chronique sur Ascot Corner. J'ai trouvé ça plaisant.
- Au point 8.1.7, il y a dix items en dérogation. Il y en a une au sujet des milieux humides. C'est quoi ? Le ministre ne comprenait pas qu'il y ait dix items qui dérogent dans le PPCMOI. C'est la réponse que le ministre nous a faite en personne.

Mme Maryse Labonté :

- Le logiciel id Concerto, il va faire quoi ?
- Est-ce que c'est une obligation de prendre le moins cher conforme ?
- C'est où la dérogation pour Mme Simard ?
- Asphalte froid, c'est où ?
- Le publipostage du journal communautaire, c'est pas mal le même coût chaque mois ?
- Le terrain de tennis est abimé.
- Remerciement à Hélène pour la progression du pickleball.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 51.

13.

2026-06-151

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 51**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 juillet 2026 à 19h30 ;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE